



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dons faits par les particuliers

Question écrite n° 46874

Texte de la question

Mme Sophie Dessus interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté. En cette période de crise économique, le nombre de familles ayant recours à l'aide alimentaire ne cesse de croître et les associations doivent redoubler d'effort pour trouver les moyens de diversifier leurs sources d'approvisionnement. À cet égard, il conviendrait que le dispositif de réduction d'impôt prévu par l'article 238 *bis* du code général des impôts puisse évoluer pour inciter aux dons en nature. En effet, sans les dons agricoles, ces organismes ne pourront pas faire face à l'augmentation du nombre de personnes à aider. Pour fonctionner de manière efficace, le dispositif doit être simple, rapidement opérationnel, réellement incitatif et largement ouvert à toutes les formes de dons agricoles, quelles que soient les filières. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Dessus](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46874

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13365

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)